

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.027

L'An deux Mille Neuf, le 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 mars 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 mars 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. GUIARD représenté par M. MERLE
Mme MONNEREAU représentée par Mme BOURDEAU

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SCOLAIRES**

RAPPORTEUR : Mme GRAMMATICO

VOTE : UNANIMITE

La Commission scolaire, qui s'est réunie le 13 Mars 2009, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ COLLEGE HENRI DUNANT SEGPA	800,00
○ COLLEGE HENRI DUNANT FOYER SOCIO EDUCATIF	800,00
○ COLLEGE EMILE ZOLA FOYER SOCIO EDUCATIF	800,00
○ LYCEE CORDOUAN FOYER SOCIO EDUCATIF	1 000,00
○ LYCEE DE L'ATLANTIQUE MAISON DES LYCEENS	1 000,00
○ ECOLE L'YEUSE ELEMENTAIRE	
○ ECOLE JULES FERRY ELEMENTAIRE	1 000,00
○ ECOLE STE MARIE ST JEAN BAPTISTE	1 000,00
○ PREVENTION MAIF LA ROCHELLE	500,00
○ MAISON FAMILIALE RURALE A CRAVANS	600,00
○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	300,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	863,00
○ MAISON FAMILIALE RURALE A CHEVANCAUX	400,00
○ CHAMBRE DES METIERS LA ROCHELLE	150,00
○ ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE	660,00
○ CHAMBRE DES METIERS NIORT	1 000,00
○ IREO DES CHARENTES RICHEMONT	30,00
	60,00
TOTAL	10 963,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} avril 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT